

Séance du comité administratif du 7 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 7 mars 2023, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 7 février 2023 – Procès-verbal – Suivis et adoption
5. Administration
 - 5.1 Nouveau centre administratif de la MRC – Politique d'intégration de l'art à l'architecture – Entente pour la création et la présentation de maquette – Autorisation
 - 5.2 Ordre des évaluateurs agréés du Québec – Responsabilité professionnelle – Déclaration
 - 5.3 Inspection du seuil du lac Joseph – Offre de service – Approbation
 - 5.4 Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable – Libération d'une somme réservée
 - 5.5 Fonds régions et ruralité - Volet 2 – Libération d'une somme réservée
 - 5.6 Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec – Demande de partenariat – Autorisation
 - 5.7 Marché de Noël L'Érable-Arthabaska – Entente de service – Approbation
 - 5.8 Marché de Noël L'Érable-Arthabaska – Budget 2023 – Approbation
 - 5.9 Journée sur le bénévolat – Demande de contribution financière
 - 5.10 Tourisme et Culture – Budget des formations et colloques pour l'année 2023 – Approbation
 - 5.11 Opérations forestières – Budget d'opération 2023 – Approbation
 - 5.12 Ingénierie – Budget d'opération 2023 – Approbation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Analyse de l'organisation administrative – Offre de service – Approbation
 - 6.2 Poste de gestionnaire des cours d'eau et inspecteur régional des carrières et sablières – Ajustement de la classe salariale – Autorisation
 - 6.3 Poste d'analyste en évaluation – Nomination – Autorisation
 - 6.4 Stagiaire en évaluation – Ouverture de poste – Autorisation
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
 - 8.1 Association forestière du sud du Québec – Demande d'appui financier
 - 8.2 MRC du Val-Saint-François – Encadrement de l'utilisation des biosolides – Demande d'appui
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2023-03-042 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2023-03-043 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 7 février 2023 – Procès-verbal – Suivis et adoption

CA-2023-03-044 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 7 février 2023;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Nouveau centre administratif de la MRC – Politique d'intégration de l'art à l'architecture – Entente pour la création et la présentation de maquette – Autorisation

CA-2023-03-045 ATTENDU QUE le projet de construction du nouveau centre administratif de la MRC de L'Érable est assujéti à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

ATTENDU QU'un comité ad hoc a été constitué pour sélectionner les artistes pour la présentation d'une maquette dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE le comité ad hoc a sélectionné M^{me} Julie Savard ainsi que MM. Marc-Antoine Côté et Jean-Robert Drouillard pour la création et la présentation de maquette pour la sélection finale;

ATTENDU QUE ces artistes ont accepté de soumettre une proposition d'œuvre d'art pour le nouveau centre administratif de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un contrat avec chaque artiste sélectionné et de prévoir un budget de 5 000 \$ pour la réalisation de chaque maquette pour un montant total de 15 000 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER les projets de contrat à conclure avec M^{me} Julie Savard ainsi que MM. Marc-Antoine Côté et Jean-Robert Drouillard, pour un montant total de 15 000 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de maquettes;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 368 pour le financement du nouveau centre administratif de la MRC;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Ordre des évaluateurs agréés du Québec – Responsabilité professionnelle – Déclaration

CA-2023-03-046 ATTENDU la MRC de L'Érable a à son service exclusif M^{me} Nathalie Ferland, à titre d'évaluateur agréé;

ATTENDU QUE M^{me} Ferland est membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de son renouvellement d'inscription au Tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, M^{me} Ferland doit fournir les documents pertinents à sa demande de dispense au Fonds d'assurances, et ce, en vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, la MRC doit attester annuellement qu'elle se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par son évaluateur agréé dans l'exercice de sa profession;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* que la MRC de L'Érable se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^{me} Nathalie Ferland, évaluateur agréé, dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Inspection du seuil du lac Joseph – Offre de service – Approbation

CA-2023-03-047 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est le répondant pour le barrage X2135275 (seuil du lac Joseph), conformément au contrat de location de terrains et d'octroi de droits du domaine de l'État requis pour la construction et le maintien d'un barrage à l'exutoire du lac Joseph entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la MRC de L'Érable et signé en 2013 pour une durée de 20 ans;

ATTENDU QUE le barrage X2135275 est classifié comme un barrage à forte contenance de classe E avec un niveau de conséquence minimal, depuis sa construction en 2013;

Séance du comité administratif du 7 mars 2023

ATTENDU QUE l'article 41 du Règlement sur la sécurité des barrages détermine que tout barrage de classe E doit faire l'objet d'une inspection aux 10 ans;

ATTENDU QUE l'article 45.1 du même règlement stipule que cette inspection doit être effectuée par un ingénieur;

ATTENDU QUE pour répondre à cette obligation, la MRC de L'Érable a demandé des offres de service pour l'inspection du seuil de lac Joseph;

ATTENDU QUE parmi les deux offres de service reçues pour la réalisation d'un tel mandat, celle de Miroslav Chum datée du 17 février 2023 au coût de 983,60 \$, plus les taxes applicables, est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 17 février 2023 de l'ingénieur Miroslav Chum au coût de 983,60 \$, plus les taxes applicables, pour l'inspection du barrage X2135275;

D'AUTORISER le paiement de la dépense et de facturer les trois municipalités concernées selon la répartition déjà prévue à l'Entente intermunicipale relative à la restauration et à la préservation du seuil du lac Joseph :

- Municipalité d'Inverness : 50,61 %
- Municipalité de Saint-Ferdinand : 11,30 %
- Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste : 38,09 %;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable – Libération d'une somme réservée

CA-2023-03-048

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro C.A.-01-19-14842 adoptée lors de la séance tenue le 8 janvier 2019, le comité administratif de la MRC a autorisé une contribution financière de 25 000 \$ du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable au projet Communauté de fermiers de L'Érable;

ATTENDU QU'en 2022, la MRC a mis fin au projet Communauté de fermiers;

ATTENDU QUE la MRC n'a pas eu à utiliser cette somme de 25 000 \$ du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE LIBÉRER la somme de 25 000 \$ du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable réservée pour le projet Communauté de fermiers de L'Érable et de la rendre disponible pour d'autres projets qui seront déposés pour une aide financière dans le cadre de ce fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Fonds régions et ruralité - Volet 2 – Libération d'une somme réservée

CA-2023-03-049

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-04-087 adoptée par le comité administratif de la MRC lors de la séance tenue le 7 avril 2020 autorisant un investissement de 25 000 \$ pour la relance économique (après Covid-19) sur le territoire de la MRC, dépense à être prise à même le Fonds régions et ruralité - Volet 2;

ATTENDU QU'une somme de 10 971,18 \$ a été utilisée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

DE REMETTRE la somme 14 028,82 \$ disponible pour d'autres projets qui seront déposés au Fonds régions et ruralité - Volet 2 (projets régionaux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec – Demande de partenariat – Autorisation

CA-2023-03-050

ATTENDU la proposition de partenariat financier pour la 25^e édition du Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec datée du 23 février 2023 et soumise par l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ);

ATTENDU QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants annuellement de jeunes du primaire jusqu'à l'université, ainsi que de créateurs d'entreprise et qu'il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national;

ATTENDU QUE divers plans de visibilité sont offerts allant de 500 \$ à 3 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC désire contribuer à la hauteur de 500 \$, ce qui lui permettra en contrepartie d'obtenir la visibilité décrite dans l'offre de partenariat soumise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER une contribution de 500 \$ pour le financement de la 25^e édition du Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2023 – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Marché de Noël L'Érable-Arthabaska – Entente de service – Approbation

CA-2023-03-051

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est le promoteur du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska;

ATTENDU QUE pour l'organisation et la réalisation de cet événement, la MRC de L'Érable retient les services de M^{me} Joanie Roy, et ce, depuis 2019;

ATTENDU QUE la MRC souhaite renouveler cette entente pour les trois prochaines éditions, soit pour 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QU'une proposition d'entente de service a été préparée et qu'elle convient aux deux parties;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'APPROUVER l'entente de service soumise, à conclure entre M^{me} Joanie Roy et la MRC de L'Érable, pour l'organisation et la réalisation du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska pour l'année 2023, renouvelable pour les années 2024 et 2025 avec une augmentation annuelle reliée à l'IPC, le tout selon les modalités stipulées dans ladite entente;

Séance du comité administratif du 7 mars 2023

D'AUTORISER, pour l'édition 2023 du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska, le paiement d'une dépense de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Marché de Noël L'Érable-Arthabaska – Budget 2023 – Approbation

CA-2023-03-052 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est le promoteur du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska;

ATTENDU QUE des demandes de financement seront déposées auprès de plusieurs organisations et ministères pour la tenue de cet événement;

ATTENDU le budget de 35 700 \$ soumis pour l'édition 2023, préparé en date du 27 février 2023;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2023-03-051, la MRC signera une nouvelle entente de service de trois ans avec M^{me} Joanie Roy pour l'organisation de cet événement annuel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE CONFIRMER une participation financière de 2 000 \$ de la MRC de L'Érable au Marché de Noël L'Érable-Arthabaska à même les activités financières de l'année courante – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, les diverses demandes de subvention déposées auprès des ministères;

D'AUTORISER le directeur du développement du territoire à signer tout document relié au déroulement de cet événement;

D'AUTORISER l'adjointe administrative à faire le suivi financier et à signer les demandes de versement des aides financières;

D'AUTORISER une appropriation de surplus de 1 500 \$ – Développement économique (Marché de Noël).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Journée sur le bénévolat – Demande de contribution financière

CA-2023-03-053 ATTENDU QU'un comité a été mis en place dans la MRC d'Arthabaska afin de planifier une Journée sur le bénévolat sous le thème *Je m'implique ... et j'en suis fier!* qui aura lieu le 19 avril 2023 dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole;

ATTENDU QUE les objectifs sont de valoriser le bénévolat, soutenir la participation citoyenne dans les organisations, et s'adapter au bénévolat actuel et le reconnaître sous tous ses angles;

ATTENDU QUE les organismes de la MRC de L'Érable seront invités à prendre part à cet événement;

ATTENDU QUE le comité organisateur de cette journée demande un appui financier de la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la contribution financière de la MRC de L'Érable d'une somme de 500 \$ pour l'organisation de la Journée sur le bénévolat qui aura lieu à Victoriaville le 19 avril 2023;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2023 – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Tourisme et Culture – Budget des formations et colloques pour l'année 2023 – Approbation

CA-2023-03-054 ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2023, une somme de 9 600 \$ a été prévue pour les formations et colloques de l'équipe de Tourisme et Culture;

ATTENDU QUE le budget détaillé des formations et des colloques de l'équipe de Tourisme et Culture pour l'année 2023, préparé par M^{me} Marie-Aube Laniel le 28 février 2023, estime les coûts à 9 116 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'APPROUVER le budget des formations et des colloques de l'équipe de Tourisme et Culture pour l'année 2023, tel que soumis, pour un montant total de 9 116 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 Opérations forestières – Budget d'opération 2023 – Approbation

CA-2023-03-055 ATTENDU QUE la MRC, en vertu de la Convention de gestion territoriale conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, doit réaliser des travaux d'aménagement pour mettre en valeur la ressource forestière;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent des dépenses de fonctionnement;

ATTENDU le budget d'opération soumis pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le budget des opérations forestières pour l'année 2023 soumis par l'ingénieur forestier en date du 1^{er} mars 2023, représentant une somme de 77 750 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement des dépenses prévues à même les activités financières de l'année courante – Forêt publique et privée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12 Ingénierie – Budget d'opération 2023 – Approbation

CA-2023-03-056 ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie nécessite chaque année diverses dépenses de fonctionnement pour la planification des projets;

ATTENDU le budget d'opération soumis pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'APPROUVER le budget d'opération du Service de l'ingénierie pour l'année 2023, soumis par le directeur du service en date du 1^{er} mars 2023, représentant une somme de 41 687,12 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement des dépenses prévues à même les activités financières de l'année courante – Ingénierie.

Les représentants de la ville Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au Service de l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Analyse de l'organisation administrative – Offre de service – Approbation

CA-2023-03-057

ATTENDU QU'au fil des années, la charge de travail du personnel administratif de la MRC a considérablement augmenté, notamment dû à l'accroissement des services et des responsabilités;

ATTENDU QUE la structure organisationnelle du personnel administratif a peu évolué au fil des années et qu'il y a lieu de faire analyser la structure administrative et l'efficacité des processus administratifs en place;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme Pro-Gestion au coût de 20 010 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service déposée par la firme Pro-Gestion au coût de 20 010 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense via une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 21 008 \$ (20 010 \$ + taxes nettes) de la façon suivante :

- 3 002 \$ (sécurité incendie);
- 1 800 \$ (hygiène du milieu);
- 6 002 \$ (aménagement);
- 9 004 \$ (évaluation);
- 1 200 \$ (tourisme);

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Poste de gestionnaire des cours d'eau et inspecteur régional des carrières et sablières – Ajustement de la classe salariale – Autorisation

CA-2023-03-058

ATTENDU QUE la description de fonction du gestionnaire des cours d'eau et inspecteur régional des carrières et sablières a été révisée;

ATTENDU QU'un nouveau pointage a été effectué afin de représenter la réalité actuelle du poste;

ATTENDU QUE pour une question d'équité interne, le poste de gestionnaire des cours d'eau et inspecteur régional des carrières et sablières doit recevoir un ajustement de classe salariale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER le changement de classe salariale du poste de gestionnaire des cours d'eau et inspecteur régional des carrières et sablières rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Poste d'analyste en évaluation – Nomination – Autorisation

CA-2023-03-059 ATTENDU la résolution numéro 2022-06-182 adoptée par le conseil lors de la séance tenue le 22 juin 2022 autorisant l'ouverture d'un poste d'analyste en évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2021-10-300, M^{me} Pamela Laroche a été embauchée à titre de stagiaire en évaluation pour une durée de 48 semaines à temps plein, débutant le 1^{er} novembre 2021;

ATTENDU QUE M^{me} Laroche possède les qualifications requises pour occuper le poste d'analyste en évaluation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER la nomination de M^{me} Pamela Laroche au poste d'analyste en évaluation, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 27 mars 2023, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Stagiaire en évaluation – Ouverture de poste – Autorisation

CA-2023-03-060 ATTENDU les besoins au Service de l'évaluation foncière, notamment pour les visites de propriétés et le maintien d'inventaire;

ATTENDU QUE les ressources financières nécessaires à l'embauche d'un stagiaire à temps plein durant la saison estivale et à temps partiel durant l'année scolaire sont disponibles au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de stagiaire en évaluation, poste à temps plein pendant la saison estivale, avec possibilité d'un poste à temps partiel pendant les études;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi et autres frais) à même les activités financières de l'année 2023 – Évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 7 mars 2023

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2023-03-061 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de mars 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4438	BuroPro (divers)	292,25 \$
4439	Multi-Services S.T. (entretien gazon)	890,00 \$
4440	Brisson Paysagiste inc. (entretien plate-bande)	866,41 \$
4441	Amazon (équipements informatiques divers)	1 000,00 \$
4442	Mégaburo (divers, toner)	1 000,00 \$
4443	Vertisoft (renouvellement VMWare)	3 775,00 \$
TOTAL :		7 823,66 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant
Jetform (logiciel - DEL)	269,04 \$
Amazon (bureau d'ordinateur, antennes, batteries)	865,43 \$
Canva (abonnement - Tourisme / 99\$ US)	135,00 \$
Acolyte (renouvellement hébergement)	299,95 \$
Imprimerie Fillion (dépliants - Transport)	514,00 \$
Bestia Extermination (éradication rongeurs)	345,00 \$
Ministre des Finances (loyer emmagasinement eaux)	851,96 \$
Médial Services-conseils SST (forfait semestriel)	4 387,18 \$
David Proulx (remboursement raquettes)	301,80 \$
AàZ communications événements (forfait hébergement - Communauté de fermiers)	150,63 \$
Somum (ligne téléphonique - Programme PAIR)	1 986,65 \$
Mégaburo (toner copieur - DEL)	281,66 \$
TOTAL :	10 388,30 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2023-03-062 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de mars 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$/ Unité	Total
03-001	SAAQ	1	Immatriculation véhicules	19 276,15 \$	19 276,15 \$
03-002	ENPQ	1	Détecteur de gaz pour formation (toutes les casernes)	750,00 \$	750,00 \$
03-003	Formation Prévention Secours	12	Formation secouriste (renouvellement des pompiers)	128,00 \$	1 536,00 \$
03-004	Innovation, Sciences et Dév. économique Canada	1	Renouvellement autorisation radiocommunication	4 989,00 \$	4 989,00 \$
03-005	AGSICQ	1	Séminaire/formation Gestion de la prévention (S. Carignan)	475,00 \$	475,00 \$
03-006	Hôtel Delta Mont-Ste-Anne	1	Hébergement (séminaire/formation)	189,00 \$	189,00 \$
03-007	ENPQ	1	Reprise d'examen (RCCI)	85,10 \$	85,10 \$
TOTAL :					27 300,25 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Séance du comité administratif du 7 mars 2023

Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Amazon (câbles, lecteur codes-barres)	54,38 \$
Services Techniques Incendies Provincial inc. (ajustement essai annuel)	23,00 \$
Groupe CLR (réparation)	495,00 \$
ENPQ (transfert de zone)	10,65 \$
TOTAL :	<u>583,03 \$</u>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance – Documents déposés

- 8.1 Association forestière du sud du Québec – Demande d'appui financier
- 8.2 MRC du Val-Saint-François – Encadrement de l'utilisation des biosolides – Demande d'appui

9. Divers

Aucun point n'est ajouté.

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

CA-2023-03-063

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier